

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.048

L'An Deux Mille, le 2 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

25 AVRIL 2000

DATE D'AFFICHAGE

25 AVRIL 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mme GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. HUGENDBLER représenté par M. MOST, Maire

Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT

M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY

M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS

M. SIMONNET représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. ANGIBAUD, MME BARRAUD-DUCHERON, Mme PELTIER, M. POTENNEC

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Présents : 24

Nombre de Votants : 29

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : REFECTION DES OUVRAGES D'ACCES AUX PLAGES

VOTE : UNANIMITE

Pendant la tempête du 27 décembre 1999, la mer a engendré des dégâts importants sur les ouvrages d'accès aux plages.

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et compte tenu de la nécessité impérieuse de rétablir les ouvrages d'accès aux plages afin d'assurer la circulation piétonne des vacanciers ainsi que celle des engins de secours et d'entretien, la Commission d'Appel d'offres lors de sa réunion du 25 février 2000 a autorisé le lancement d'un marché négocié par procédure d'urgence et sans limitation de montant (article 104-I-4 du C.M.P.).

Les Services Techniques ont élaboré un Dossier de Consultation. L'opération a été divisée en 4 lots pour un montant total estimé à 1 200 000 Frs. La durée des travaux a été fixée à un mois et demi.

Trois entreprises ont répondu à la consultation. Les offres les mieux disantes ont été présentées par l'entreprise PITEL.

- Lot n°1 plage de Pontaillac 173 443, 50 Frs H.T.
- Lot n°2 plage du Pigeonnier 98 252, 00 Frs H.T.
- Lot n°3 plage du Chay 154 496, 00 Frs H.T.
- Lot n°4 plage de Foncillon 542 288, 00 Frs H.T.

Le montant des marchés à intervenir est donc de :
968 479,50 Frs H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **OUI** l'exposé du RAPPORTEUR,
- **VU** l'avis de la Commission d'Ouverture des Plis,
- **APRES** en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure de consultation menée par voie de marché négocié sans limitation de montant et en procédure d'urgence (article 104-I-4 du Code des Marchés Publics).
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation des marchés avec l'entreprise PITEL pour un montant de 968 479,50 Frs H.T.
- d'imputer la dépense correspondante au titre du Budget Primitif 2000 (crédit tempête).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 mai 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS